Réunion des trésoriers

CR Réunion du 26/03/2010

Origine : Bernard SEURU Trésorier ASR		**Visa :** Président **ou** vice-présidentes	
Destinataire **M. ou Mme**	**Section**	**Destinataire** **M. ou Mme**	**Section**
Participants			
Présidents des Sections			

La séance est ouverte à 20h30.

Table des matières

1 Liste des participants 2

2 Lieu et date de la réunion 3

3 Les questions que vous vous posez sur la présentation des comptes ..... ,

Points sur les comptes de résultats des sections .....

4 Propositions de répartition de la subvention municipale 4

5 Points divers 5

1 Liste des participants

Nom	Qualité
Bernard SEURU	TRESORIER ASR
Cédric MARILLER	TRESORIER BADMINTON
Valérie GRESSOT	TRESORIERE BASKET
Dominique MORIN	TRESORIER CYCLO
Véronique BERTHELOT	TRESORIERE DANSE
Dominique GATEAU	PRESIDENTE DANSE
Annie DAUCE	TRESORIERE FOOT
Agnès DEFFAINS + adjointe	TRESORIERES Section YOGA
Magali PENARROYA	TRESORIERE TAI CHI CHUAN
Gérard ROLLAND	TRESORIER PETANQUE
Franck LERAY	TRESORIER VOLLEY
Marie Thérèse DELOURMEL + Adjointe	TRESORIERES TENNIS

Le nombre de participants est de **14 personnes**.

Trésoriers absents		Remplacé par	
LE DELETERRE Patricia	Trésorière Danse Africaine		
FUSTEC LOIC	Trésorier Course à pied		
HAMON LAURENCE	Trésorière Quan Ki Do		

2 Lieu et date de la réunion

La réunion se tient le 26 mars 2010, dans la salle du secrétariat ASR Maison des Associations de Romillé.

3 Les questions que vous vous posez sur la présentation des comptes

Rappels sur des règles de bons sens :

- Pour la gestion de la caisse. Le solde de la caisse en fin d'année devrait être à 0. (Remise en banque sytématique).

Cas particuliers la pétanque, le foot qui disposent d'un fonds de caisse permanent.

- Point sur certaines lignes comptables comme produits exceptionnels ou charges exceptionnelles. (Ne pas porter les versements ou les retraits sur le Compte Epargne). Ces montants gonflent inutilement le budget de la section.

Le solde de ce Compte Epargne est à porter sur la vue d'ensemble du compte de résultat, en résultat final avec le solde de votre Compte Courant au 31/12.

- Ne pas créer de nouvelles lignes comptables. (En parler au préalable à Anne et au trésorier ASR)
- Vous devez disposez d'une facture pour tous réglements (évitez les espèces, réglez par chèque) porter le numéro du chèque émis sur la facture.

4 Propositions de répartition de la Subvention Municipale

a) <u>Retour sur le choix de la répartition de la Subvention Municipale 2009.</u>

Certaines sections s'étonnent de ne rien avoir eu en 2009 (Yoga ,Tai Chi)

Je rappelle les règles de calcul qui étaient appliquées, qui avantageaient très sensiblement les sections qui ont des jeunes (la danse, le basket, le foot, le tennis et le Qwan) + une participation supplémentaire votée en 2009 pour le fonctionnement de l'ASR (voir les comptes rendus qui traitent de ce sujet).

b) Points sur le budget de fonctionnement de L'ASR

Ci-dessous les principaux postes de dépenses 2010

Salaire net annuel	4600
Charges salariales	2580
Fournitures	450
Assurance	1050
Formations + Médecine du travail	625
Sport 35 + Ufolep	250
Autres frais (tél, courrier, banque.....)	945
Total	*10500*

En recette

Subvention municipale	5000
Sponsors dons + produits financiers + fêtes du sport	500
Participation des sections	5000
Total	*10 500*

La participation des sections est évaluée pour 2010 à 5000 euros.

(Ce montant sera à valider lors du CA du 11 juin 2010)

c) Répartition de la subvention.

Ceci est un projet, la subvention n'étant votée que le 01 avril 2010 par la Mairie.

Base de travail : toutes les sections doivent toucher une part de cette subvention et l'augmentation accordée par la mairie de 2 euros aux licenciés ayant moins de 18 ans doit être restituée en intégralité aux sections concernées.

Base de calcul :

10 euros par enfant 10 x 390 = 3900 euros

8 euros par adulte 8 x 519 = 4152 euros

8052 euros

Si la participation des sections est validée pour 5 000 euros, il reste 3 052 euros à redistribuer.

Calcul de la part redistribuée sachant que la part enfant est majorée de 2 euros

3052 – (390 enfants x 2 euros) = 2 272 euros

Ce montant est à diviser par le nombre de licenciés 390 + 519 adultes

2272 / 909 = 2.50 euros

Les sections toucheront après validation du conseil d'administration 2.50 euros par adulte et 4.50 euros par enfant.
Ce nouveau calcul est validé par l'ensemble des participants.

5 Points divers

Le trésorier de la pétanque soulève le problème du CNDS qui relève tous les ans le plafond pour prétendre à une subvention.(600 euros cette année)
Pouvons-nous grouper nos demandes au niveau de l'ASR afin d'avoir des montants plus conséquents et avoir plus de poids et donc obtenir plus d'aides du CNDS ? (Pb : différents comités départementaux concernés, disciplines sportives différentes ?)

Rappel CNDS pour 2009:
seulement trois sections ont eu une aide de la Jeunesse et sports cette année.
Tennis : 600 euros
Cyclo : 750 euros
Foot : 600 euros

N'hésitez pas à solliciter Anne Hersant tout au long de la saison.
Réfléchissez pour le début de la saison prochaine à des tâches que vous pourriez lui confier.

Je vous remercie pour votre participation active lors de cette première réunion des trésoriers.

Bonne fin de saison sportive !

Le trésorier
Bernard SEURU